

REGLEMENT MX 2018

1. DISPOSITIONS GENERALES

RENSEIGNEMENTS – MEMBRES DE LA COMMISSION :

Nom - Prénom	Fonction(s)	Coordonnées
Rémi RIGAL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Président de la commission</i> ▪ <i>Délégué 85cc – 125cc</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 64 06 17 81 ▪ remi-rigal@saint-gobain.com
Christophe PIGNOL	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Vice-président</i> ▪ <i>Président du collège technique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 14 35 48 03 ▪ c.pignol@sfr.fr
Max CHARPIN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Délégué motos anciennes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 07 65 78 91 ▪ max.charpin@orange.fr
Jean-Marc CHARPIN	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Délégué vétérans</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 14 37 42 25 ▪ pleinairloisir.motoquad@wanadoo.fr
Patrice LHOMME	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Délégué OPEN</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ patricelhomme@hotmail.fr
Marie-Cécile RUIZ	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Responsable chronométrage</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ruizmc@sfr.fr ▪ 06 24 20 79 66
Angdy LEROY	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Membre de la commission</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 69 54 18 03 ▪ builttoride@hotmail.fr
Thibault GIACOMI	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Secrétaire de la commission</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ t.giacomi@gmail.com
Mireille GUIGNARD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Délégué 50cc – 65cc</i> ▪ <i>Responsable des transpondeurs</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 06 15 43 48 15 ▪ mireille-guignard@orange.fr

La Commission de Moto-cross de la Ligue Motocycliste Régionale de Provence met en compétition en 2018 le Championnat de Ligue suivant (si minimum 3 pilotes dans chaque catégorie) :

- **Poussins 50cc 6/9 ans**
- **Pupilles 65cc 7/11ans**
- **Benjamins 85cc 9/12 ans**
- **Cadets 85cc 11/15 ans**
- **Juniors 125cc 2T 13/18 ans**
- **OPEN OR classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **OPEN ARGENT classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **OPEN BRONZE classe : 2 – 3 – 4 (15 ans minimum)**
- **VETERANS Argent 40 à 49 ans – classe : 2 – 3 – 4**
- **VETERANS Or à partir de 50 ans - classe : 2 – 3 – 4**
- **Inter minimum 15 ans – classe : 2 – 3 – 4**

Conformément au règlement FFM, **la limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**. La limite d'âge maximum des pilotes sera atteinte dans l'année du championnat.

➤ **Exemple :**

- Pour la catégorie **Cadet 11/15 ans en 2018**
- **Age minimum : jour anniversaire des 11 ans**
- **Age maximum : les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1^{er} janvier 2018**

2. LICENCES

Ce championnat est ouvert aux pilotes titulaires d'une licence FFM Nationale Compétition en cours de validité : NJ1, NJ2, NJ3, NJ3C, NCO, INTER JEUNE, INTER, LUE , et licenciés dans un club de la Ligue de Provence.

RAPPEL :

- **En dessous de 12 ans, guidon d'argent (à minima) obligatoire.**
- **A partir de 12 ans, CASM obligatoire.**

Les pilotes Inter titulaires d'une licence Inter en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue et seront classés en Inter.

Les pilotes Hors Ligue titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison pourront participer à des épreuves du Championnat de Ligue mais seront classés à la journée uniquement.

3. CATEGORIES ET PODIUMS

Chaque épreuve récompensera un 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} classés dans les catégories suivantes :

- **Poussins 50cc + une médaille à chaque participants**
- **Pupilles 65cc**
- **Benjamins 85cc**
- **Cadets 85cc**
- **OPEN OR**
- **OPEN ARGENT**
- **OPEN BRONZE**
- **Juniors 125 2T.**
- **Vétérans ARGENT**
- **Vétérans OR**
- **1^{ère} Féminine de chaque catégorie**

4. ENGAGEMENTS

L'engagement, pour toutes les catégories, est fixé à **50 €**.

- Les engagements se feront en ligne sur le site Internet : **www.ffm.engage-sports.com** jusqu'au Lundi minuit,
- Du **MARDI au JEUDI MINUIT** une pénalité de **25€** sera appliquée.
- Passé le Jeudi minuit, les engagements ne seront plus possibles.
- Le paiement se fera **PRIORITAIREMENT** par Carte Bancaire.
- Pour le paiement par chèque le pilote devra inscrire au dos du chèque son numéro de course et sa catégorie.

NB : Le chèque devra parvenir au club **1 semaine avant l'épreuve** – **DERNIER DELAI** sans quoi la pénalité de **25 €** sera appliquée.

Les pilotes (ou représentant légal pour les mineurs) signeront leur engagement à chaque épreuve, auprès du responsable des transpondeurs.

Aucun pilote ne pourra prendre le départ sans avoir au préalable signé ce document.

Il est rappelé à tous les pilotes sans exception qu'un chèque de caution d'un montant de 200 € est obligatoire pour obtenir le transpondeur.

DEROULEMENT D'UNE JOURNEE DE COURSE :

5. CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle des licences devra s'effectuer à partir du :

- **Samedi matin de 8h00 à 9h30** → pilotes du samedi
- **Samedi après-midi de 17h00 à 19h00** → pilotes du dimanche
- **Dimanche matin de 7h00 à 7h45** précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

C'est le club organisateur qui aura la responsabilité du contrôle des licences le samedi et le dimanche matin.

A chaque épreuve, les Pilotes doivent se présenter :

1. **Au contrôle administratif** avec leur licence, CASM, Guidon, Carte d'Identité Nationale et livret technique qui sera tamponné par le club ou une fiche de passage.
2. **Se rendre au contrôle technique** avec le livret tamponné ou la fiche de passage. Si la moto ne satisfait pas au contrôle technique, le pilote ne pourra pas prendre le départ.
3. **Puis retirer leur transpondeur** avec le livret ou la fiche validée par le contrôle administratif puis technique.

En cas de perte du livret technique, un nouveau leur sera fourni contre la somme de 10 €, dans le cas où le livret serait complet l'échange sera gratuit.

6. CONTROLE TECHNIQUE

Le contrôle technique sera effectué lors des épreuves pour toutes les catégories. (Contrôles selon le règlement Fédéral en vigueur).

- Samedi matin de **8h00 à 9h30** → pilotes du samedi
- Samedi après-midi de **17h00 à 19h00** → pilotes du dimanche
- Dimanche matin de **7h00 à 7h45** précises afin de ne pas perturber le déroulement des horaires de la journée.

Ces horaires sont modifiables selon le nombre de catégories dans le week-end.

Une attention particulière sera portée sur le niveau sonore pour la saison 2018, pour rappel il est de **112 Db maximum**. (Suivant la méthode de 2m max)

Les concurrents devront présenter leur machine propre avec les numéros réglementaires selon l'article 8.4 du règlement motocross national et devront être en possession de leur livret technique – LMRP ou FFM.

Le tapis de sol environnemental est OBLIGATOIRE et doit être utilisé pour les travaux de mécanique. **Toute infraction sera pénalisée** par une **amende de 50 €** (Art. 15 Règlement MX FFM National) **ou par une exclusion** (Art. 7 Règlement MX FFM National).

7. TRANSPONDEURS

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Tous les pilotes déposeront en début d'année un **chèque de caution de 200 €** pour les transpondeurs, à l'ordre de la LMRP, qui leur sera restitué à la fin de l'année 2018.

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs :

MIREILLE GUIGNARD
11 impasse de l'affenage
30300 FOURQUES

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à l'encaissement de son chèque de caution

Pour la remise des transpondeurs un endroit sec et abrité sera mis à la disposition du responsable des transpondeurs (prévoir un éclairage).

Toutes les épreuves de ligue seront obligatoirement chronométrées par une équipe de la ligue de Provence uniquement validée par la commission motocross.

8. HORAIRES

Les horaires seront établis à chaque course en fonction du nombre des pilotes présents. Ces horaires pourront être modifiés par le Jury de l'épreuve selon le nombre de séries ou en fonction des aléas de l'organisation du jour.

L'ordre de déroulement peut être modifié en cas de force majeure après décision du jury.

Le début de la manifestation est fixé à 10h00 LE SAMEDI ET 8h00 LE DIMANCHE (horaires prévisionnels).

Les horaires de la journée seront affichés la veille de l'épreuve sur le circuit sachant que celui-ci est prévisionnel et qu'il peut être modifié en cas de force majeure.

Les manches du week end pourront être regroupées sur un seul jour en cas de force majeure, après décision du jury.

9. ESSAIS LIBRES, CHRONOMETRES ET MANCHES

La journée commencera par des essais libres, **pour toutes les catégories les transpondeurs sont obligatoires sur les motos et contrôlés avant l'entrée sur la piste.**

Pour les essais libres et chronométrés les pilotes s'élanceront suivant le classement provisoire- sauf 1^{ère} épreuve par tirage au sort.

Une zone spécifique sera définie par et sous contrôle de l'organisateur pour la consultation des chronos. **Cette zone sera accessible uniquement aux personnes licenciées.**

Les temps de la 1^{ère} séance d'essais libres ne seront pas affichés.

Les pilotes auront l'obligation d'effectuer **un essai minimum d'un tour complet.**

CATEGORIE 50cc : POUSSINS - DECOUVERTE SPORTIVE

Délégué : *Mireille GUIGNARD*

- **La cylindrée imposée est 50cc 2T.**
- Le circuit sera adapté pour cette catégorie
- Il y aura deux reconnaissances de la piste
- Suivie de **deux démonstrations découverte de 8mn +1T**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'autorisation du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 65cc : PUPILLES

Délégué : *Mireille GUIGNARD*

- **La cylindrée imposée est 65cc 2T**
- L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
- Les épreuves de la catégorie Pupilles comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour.**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'accord du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 85cc : BENJAMINS

Délégué : *Rémi RIGAL*

- **La cylindrée imposée est 85cc 2T.**
- L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
- Les épreuves de la catégorie BENJAMINS comporteront **2 manches de 12 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLEUE/numéros BLANCS
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

Un seul accompagnateur par pilote muni d'une licence FFM en cours de validité est autorisé à aider la mise en place du pilote sous l'accord du directeur de course ou adjoint.

Ce non-respect engendre une exclusion de la manche

CATEGORIE 85cc : CADETS

Délégué : *Rémi RIGAL*

- **La cylindrée imposée est 85cc 2T.**
- L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
- Les épreuves de la catégorie CADETS comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

Les Numéros des pilotes seront attribués de 1 à 99. Plaque BLANCHE/numéros NOIRS
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

CATEGORIE 125cc : JUNIORS

Délégué : *Rémi RIGAL*

- La cylindrée imposée est 125cc 2T.
- L'entrée en grille se fera par les temps chronos.
- Les épreuves de la catégorie CADETS comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 99**. Plaque **NOIRE/numéros BLANCS**
Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué pour garder le N° du CF.

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

CATEGORIES OPEN : OR - ARGENT - BRONZE

Délégué : *Patrice LHOMME*

- Les cylindrées imposées correspondent aux classes **2-3-4**

RAPPEL DES CLASSES :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 2 (MX2)	100cc	150cc	175cc	250cc
Classe 3 (MX1)	151cc	250cc	251cc	450cc
Classe 4 (MX3)	251cc	500cc	451cc	650cc

- Pour les essais chronos tous les pilotes OPEN seront répartis dans autant de séries que nécessaire.
- Les 40 meilleurs temps de chaque cylindrée constitueront la catégorie OPEN OR - ARGENT & BRONZE
- Les épreuves de la catégorie **OPEN OR ET ARGENT** comporteront **2 manches de 20 minutes + 1 tour**.
- La catégorie **OPEN BRONZE** comportera **2 manches de 15 minutes + 1 tour**
- Les 40 pilotes OPEN OR marqueront des points

- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente, jusqu'au 31 Janvier 2018.

FONCTIONNEMENT :

Les trois premiers de la catégorie **OPEN BRONZE** seront qualifiés d'office pour l'épreuve suivante aux 38-39-40 ème places des **OPEN ARGENT**

Les trois premiers de la catégorie **OPEN ARGENT** seront qualifiés d'office pour l'épreuve suivante aux 38-39-40 ème places des **OPEN OR**

Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 999**.

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

CATEGORIES VETERANS : OR - ARGENT

Délégué : *Jean-Marc CHARPIN*

Le Championnat est ouvert aux cylindrées de **125 à 650cc** et compte 2 catégories :

- **OR**
- **ARGENT**
- L'entrée en grille se fera par les temps chronos
- Les épreuves de la catégorie Vétérans comporteront **2 manches de 15 minutes + 1 tour**.
- Les pilotes seront prioritaires pour conserver leur numéro de l'année précédente jusqu'au 31 Janvier 2018.

Pour toute demande particulière le pilote devra appeler son Délégué.

Les Numéros des pilotes seront attribués de **1 à 99** :

- Vétérans Or Plaque JAUNE/numéros NOIRS
- Vétérans Argent en fonction de la classe

Exceptionnellement une dérogation sera faite pour les pilotes qui font l'intégralité du Championnat de France, et ce, après l'accord de leur Délégué.

IMPORTANT

Seul le pilote est autorisé à venir derrière la grille, aucun autre intervenant n'est admis sous peine d'exclusion de la manche.

10. POINTS ET CLASSEMENTS

Le classement du Championnat de Provence se fera suivant le barème de points ci-dessous :

1 ^{er}	25 pts	6 ^{ème}	15 pts	11 ^{ème}	10 pts	16 ^{ème}	5 pts
2 ^{ème}	22 pts	7 ^{ème}	14 pts	12 ^{ème}	9 pts	17 ^{ème}	4 pts
3 ^{ème}	20 pts	8 ^{ème}	13 pts	13 ^{ème}	8 pts	18 ^{ème}	3 pts
4 ^{ème}	18 pts	9 ^{ème}	12 pts	14 ^{ème}	7 pts	19 ^{ème}	2 pts
5 ^{ème}	16 pts	10 ^{ème}	11 pts	15 ^{ème}	6 pts	20 ^{ème}	1 pt

Précision : OPEN OR du 21^{ème} au 40^{ème} → 1 pt

En cas d'ex aequo au classement général d'une course, on tiendra compte du classement de l'arrivée de la dernière manche.

Pour être classé, un pilote devra passer obligatoirement le drapeau à damier.

Dans le cas où une épreuve du Championnat MX de France ou Europe tomberait le même jour qu'une épreuve de Ligue et à condition que le pilote participe à toutes les épreuves de la ligue n'étant pas en concurrence de date avec ce championnat de France, le pilote gardera le bénéfice des points acquis lors de cette épreuve, **à condition que ce dernier roule uniquement dans les catégories correspondantes ci-dessous de la ligue:**

- 125 Juniors
- 85 Cadets
- 85 Benjamins
- 65 Pupilles

NB : à charge aux pilotes concernés de communiquer leurs résultats à leur délégué, dans la semaine suivant l'épreuve.

A défaut, les points ne seront pas comptabilisés pour le classement de la saison. Pour les Championnats comportant 3 manches, seuls les 2 meilleurs résultats seront pris en compte.

Si le CF ou Europe est annulé aucun point ne sera attribué.

Si les épreuves ont lieu **le même week end** les points seront pris en compte uniquement si la distance kilométrique **est supérieure à 400km.**

11. REMISE DES PRIX DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Les coupes ne seront remises qu'aux pilotes présents ou excusés par écrit auprès du secrétariat de la ligue.

La remise des prix verra attribuer obligatoirement une coupe aux trois premiers de chaque catégorie :

- 3 Poussins
- 3 Pupilles
- 3 Benjamins
- 3 Cadets
- 3 Juniors
- 3 OPEN OR
- 3 Vétérans Or
- 3 Vétérans Argent
- 1 ère Féminine de chaque catégorie

Primes exceptionnelles **OPEN OR** remises en fin d'année :

POSITION	PRIME
1 ^{er}	800 €
2 ^{ème}	500 €
3 ^{ème}	300 €
4 ^{ème} au 9 ^{ème}	150 €
10 ^{ème} au 19 ^{ème}	80 €
20 ^{ème} au 30 ^{ème}	50 €

12. RECLAMATION

Les réclamations seront formulées par écrit et présentées au Directeur de Course selon les clauses de l'article 10.10 du Règlement Général Moto-cross de la F.F.M. et accompagnées d'une caution dont le montant est de **75 €**.

Lorsqu'elles supposeront un démontage du moteur, il sera exigé une caution de **75 €** pour un moteur à deux temps et de **150 €** pour un moteur à quatre temps.

Cette caution sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou, versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ORGANISATION GENERALE :

13. DATES ET CIRCUITS

Toutes les épreuves se disputant sur le territoire de la Ligue de Provence doivent se faire sur des terrains homologués par les autorités Préfectorales et les instances compétentes de la Ligue de Provence. Les clubs organisateurs d'épreuves veilleront en particulier à respecter l'arrêté préfectoral d'homologation du circuit.

Aucun club ne pourra reporter sa manifestation au-delà de la dernière épreuve inscrite au calendrier du Championnat de Ligue. Toutefois, sur circonstance exceptionnelle, la Commission de Moto-cross pourra être appelée à statuer sur un éventuel report.

Une visite du circuit par un membre de la commission sera effectuée avant l'épreuve.

Le tracé pour la catégorie 50cc sera également défini le jour de la visite.

14. DELEGUES ET REPRESENTANTS

Le Président et les dirigeants du club organisateur doivent tout mettre en œuvre pour faciliter la tâche des délégués et des représentants des pilotes pour les assister en cas de besoin.

Pour toute information les pilotes doivent s'adresser en priorité aux représentants des pilotes.

Pour toute réclamation les pilotes doivent s'adresser au directeur de course.

15. JURY DE L'ÉPREUVE

IMPERATIF : A chaque épreuve, il est rappelé que, conformément au règlement général des manifestations sportives de la F.F.M., le jury est seul compétent pour prendre toute décision d'urgence. Le jury de l'épreuve se référera au Code Sportif national, titre II, article 2.2.3.3., 2.2.3.4 , 2.2.3.5. , 2.2.3.6. et 2.2.3.7.

NB : *Le président de jury (ou arbitre) sera le Président de la Commission de Moto cross ou son représentant, membre de la commission ou de la ligue.*

Le jury sera particulièrement ferme sur le **non-respect des drapeaux et sur le comportement des pilotes et de leurs accompagnateurs.**

16. COMPORTEMENT

Le participant sera responsable de ses accompagnateurs du début à la fin de la manifestation, sur la piste ou le parcours, dans les zones et parcs ayant un caractère sportif ainsi qu'aux enceintes administratives de la manifestation.

La Commission de motocross portera une attention particulière au respect du règlement et à son application.

L'utilisation d'une mini moto ou tout engin à moteur sera interdite dans l'enceinte du circuit sous peine de sanction.

La veille de l'épreuve, à partir de 22 heures **le silence total** doit être respecté pour le bien des pilotes - groupe électrogène compris.

Dans les parcs pilotes tous les feux sont formellement interdits selon la réglementation en vigueur. **Le non-respect de l'article 16 implique l'exclusion du pilote pour l'épreuve.**

Un suivi des sanctions sera établi après chaque épreuve et envoyé à chaque président de club et membres de la commission de moto-cross.

17. SELECTIONS

Tout pilote sélectionné par la Commission de Moto-cross pour une épreuve officielle, et refusant sa désignation, ne pourra pas participer à une autre épreuve à la même date sous peine de sanction.

18. SECOURS ET COMMISSAIRES DE PISTE

Un accent particulier sera mis sur la sécurité, d'où la présence obligatoire de :

- Un poste de secours et des secouristes **en nombre suffisant**
- **Un minimum de 1 ambulance**
- **Un médecin URGENTISTE** devra obligatoirement être présent à partir du moment où les pilotes sont admis sur la piste.
- **Un nombre suffisant de Commissaires de Piste** afin d'assurer une couverture maximale de sécurité autour du circuit.
- **L'entrée de la zone de panneautage et de la zone mécaniciens est strictement réservée aux personnes licenciées et sera contrôlée par un membre du club**

19. INFORMATION ET RESPECT

- Les tapis environnementaux réglementaires sont obligatoires.
- Le respect du site (déchets, poubelles, pneus, huiles, etc.) devra être une priorité sous peine de sanctions comme prévu dans le règlement fédéral.
- Les accompagnateurs des pilotes pourront accéder au pré-parc uniquement munis d'une licence. (Pas plus d'un accompagnateur par pilote)
- Le comportement du pilote et de ses accompagnateurs doit être exemplaire.
- La communication radio ou l'utilisation de télémétrie : du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite sur toutes les épreuves

20. AVENANT

Tout avenant au présent règlement édité par la Commission de Moto-cross entrera en vigueur lors de l'épreuve la plus proche. Celui-ci sera porté à la connaissance des pilotes et consultable tant dans les clubs qu'au siège de la Ligue de Provence, ou sur les sites Internet :

www.liguemotoprovence.com & www.ffm.engage-sports.com

FIN DU DOCUMENT